



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 5 février 2018  
à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de réponses et questions du public

FÉLICITATIONS

- 10.04** Féliciter Mme Charlie Rousseau, animatrice à la Radio CKVL 100,1 LaSalle, qui a été nommée « animatrice de la semaine » par l'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec. Mme Rousseau occupe un poste d'animatrice à CKVL 100,1 LaSalle depuis février 2017.

CONDOLÉANCES

- 10.05** Offrir les condoléances du conseil à M. Alain Lavoie, chef de division sports, loisirs et développement social à la suite du décès de son père, M. Adélar Lavoie qui est survenu le 17 janvier.

PROCÈS-VERBAL

- 10.06** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 15 janvier 2018.
- 10.07** Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 17 janvier 2018.  
1182363003

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 10.08** Accepter le bilan annuel 2017 sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de LaSalle.  
1182363004

**20 – Affaires contractuelles**

CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT ET DE SERVICES

**20.01** Accorder un contrat de 61 603,89 \$, taxes incluses, aux Services Exp inc. pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires pour la préparation des documents d'appel d'offres, la surveillance et le contrôle des travaux électriques de divers projets dans l'arrondissement.

1187151005

**20.02** Autoriser une dépense supplémentaire de 16 667,44 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'une chambre de vanne à l'intersection des rues Allard et Irwin, majorant ainsi la dépense totale du contrat de 204 999,28 \$ à 221 666,72 \$.

1177151027

**20.03** Autoriser une dépense supplémentaire de 1 354,58 \$, taxes incluses, pour des travaux d'aménagement en vue de l'installation de l'oeuvre d'art public « Gram Dam » au parc des Rapides, majorant la dépense totale du contrat de 179 191,19 \$ à 180 545,77 \$ et utiliser le fonds de parc pour financer cette dépense supplémentaire.

1177151029

**20.04** Amender la résolution CA15 200625 relatif au contrat de location de chargeurs articulés avec chasse-neige réversible et pelle de 5 vg<sup>3</sup> minimum (avec opérateur) à prix unitaire pour les travaux de déneigement des saisons hivernales 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 afin d'augmenter la dépense initiale de 749 340,08 \$ taxes incluses à un montant approximatif de 811 000,00 \$ taxes incluses.

1182365003

#### SUBVENTION

**20.05** Accorder une contribution financière additionnelle de 40 000 \$, provenant du Service de la diversité sociale et des sports, à la Table de développement social de LaSalle pour la réalisation de son plan d'action de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airline/Bayne et approuver le projet de convention.

1186818008

**20.06** Accorder une contribution financière de 250 \$ au Comité régional de Montréal de Cégeps en spectacle pour l'organisation de la finale régionale organisée par le Cégep André-Laurendeau le 24 mars 2018.

1186818009

**20.07** Autoriser la signature de la convention à intervenir avec Héritage Laurentien pour l'entretien écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 207 490,64 \$ à cette fin incluant toutes les taxes applicables.

1186818007

**20.08** Entériner la décision d'accorder gratuitement un permis de hockey à la Commission scolaire Lester-B.-Pearson pour une partie amicale avec le personnel de LaSalle Community Comprehensive High School et le PDQ 13 le 25 janvier 2018 à l'aréna Jacques-Lemaire.

1186818013

**20.09** Accorder une réduction sur le tarif régulier de location de glace au Centre sportif Dollard-St-Laurent et à l'aréna Jacques-Lemaire pour la saison 2018 à un regroupement de pompiers, au tarif de location équivalent à un taux de 75 \$ de l'heure au lieu du tarif habituel de 125 \$ de l'heure.

1186818012

- 20.10** Autoriser l'ajout de trois périodes de patin libre ainsi que la gratuité pour l'ensemble des périodes de patin et de hockey libre déjà programmées lors de la semaine de relâche scolaire du 5 au 9 mars, pour une dépense d'au plus 1 080 \$ en personnel et d'une perte de revenus estimée à 700 \$.

1186818011

### **30 – Administration et finances**

#### AUTORISATION DE DÉPENSE

- 30.01** Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction de la fondation et pavage, trottoir et feux de circulation de l'avenue Dollard, entre les rues Jean-Brillon et Salley, dans le cadre de la mise en Suvre des programmations 2018-2020 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

1177151028

#### ÉVÉNEMENT

- 30.02** Dans le cadre de la 27e édition du Mois de l'histoire des Noirs, l'arrondissement de LaSalle reconnaît la contribution d'organismes qui ont favorisé la participation des membres des communautés noires au développement de LaSalle.

1186818010

- 30.03** Permettre la tenue d'un feu d'artifice de type familial pour clôturer les activités de Plaisirs d'hiver le 10 février 2018 au parc Hayward.

1186818006

- 30.04** Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 23 août 2018, de 21 h à 22 h.

1186818014

- 30.05** Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de réaliser des célébrations pascales dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides les 6 et 7 avril 2018.

1186818015

#### REDDITION DE COMPTES

- 30.06** Entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 1er au 23 janvier 2018.

1183035002

### **40 – Réglementation**

#### AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

- 40.01** Donner avis de motion de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement amendant le règlement LAS-0007 établissant les tarifs.

1172365046

**40.02** Ce règlement a pour objet de modifier le règlement établissant les tarifs. Ce règlement est mis à jour annuellement en tenant compte des services offerts aux citoyens et reflétant les coûts réels de ces services et l'augmentation des coûts à la consommation.

**40.03** Donner avis de motion de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

1180269002

**40.04** Ce règlement a pour objet d'emprunter un montant de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de différents bâtiments de l'arrondissement de LaSalle. Les travaux pourront consister à la réfection majeure des différents bâtiments de l'arrondissement incluant les chalets de parcs, arénas, mairie d'arrondissement, etc., tels que le remplacement de fenêtres et de portes, les toits, les escaliers, les structures des bâtiments, les équipements de plomberie, ventilation et chauffage, la réfection de locaux, selon l'état et l'utilisation actuelle et future des bâtiments.

**40.05** Donner avis de motion de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement autorisant un emprunt de 1 132 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle.

1180269001

**40.06** Ce règlement a pour objet d'emprunter un montant de 1 132 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines et plus particulièrement des travaux de réfection d'aires de jeux, de bordures, de clôtures, de mobilier urbain, de sentiers piétonniers, de terrains sportifs, de piscines, de pataugeoires ou jeux d'eau, des équipements destinés à leur fonctionnement, de plantation d'arbres, d'éclairage et autres travaux incidents.

**40.07** Donner avis de motion de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour les travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement de LaSalle.

1187151006

**40.08** Ce règlement a pour objet d'emprunter un montant de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection d'infrastructures de voirie, tel que bordures, trottoirs, mails centraux, fondations de chaussée, pavage, puisards, regards, remplacement de bornes incendie, panneaux identificateurs, poubelles souterraines, plantation d'arbres et autres travaux incidents. Des travaux de remplacement de bases de béton, de lampadaires et toutes les signalisations lumineuses font également partie intégrante de ce règlement.

#### AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

**40.09** Donner avis de motion de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement amendant le règlement de zonage no 2098 de manière à modifier certaines dispositions concernant les enseignes temporaires promotionnelles dans les zones dont l'affectation principale est "commerce" et de les autoriser également dans les zones dont l'affectation principale est "industrie", "communautaire" et "service public"

1182363002

**40.10** Adopter le projet de règlement P.2098-LAS-191 amendant le règlement de zonage de manière à modifier certaines dispositions concernant les enseignes temporaires promotionnelles dans les zones dont l'affectation principale est "commerce" et de les autoriser également dans les zones dont l'affectation principale est "industrie", "communautaire" et "service public" » et tenir une séance de consultation publique le 26 février 2018 à 19 h.

## CERTIFICAT DE REGISTRE

**40.11** Accepter le dépôt du certificat de registre du règlement LAS-0114 autorisant un emprunt de 970 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement.  
1176152035

### **50 – Ressources humaines**

**50.01** Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.  
1186456002

### **60 – Information**

**60.01** Dépôt de documents

### **70 – Autres sujets**

**70.01** Levée de la séance



**Dossier # : 1182363003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 17 janvier 2018

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 17 janvier 2018.

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2018-01-25 13:37

**Signataire :**

Pierre DUPUIS

---

Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services  
administratifs

**IDENTIFICATION****Dossier # :1182363003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 17 janvier 2018

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 17 janvier 2018.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie CHAMPAGNE  
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

**ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2018-01-24



**Dossier # : 1182363004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le bilan annuel 2017 sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de LaSalle

D'accepter le bilan annuel 2017 sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M. 04-041 pour le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2018-01-26 11:57

**Signataire :**

Pierre DUPUIS

---

Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services  
administratifs

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182363004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le bilan annuel 2017 sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de LaSalle

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite à l'adoption du règlement numéro 04-041 relatif à l'utilisation des pesticides, le conseil d'arrondissement doit déposer un rapport annuel faisant état de l'application de ladite réglementation à l'égard de son territoire. Il est à noter que la partie I du rapport traitant de l'application du règlement est administrée par la division améliorations urbaines et qualité du milieu de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et la partie II relative à l'entretien extérieur des espaces municipaux est administrée par la division environnement et parc de véhicules de la Direction des services techniques.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Adoption de l'ordonnance le 26 avril 2004

- Bilan annuel 2004 (sommaire décisionnel 2052363014)
- Bilan annuel 2005 (sommaire décisionnel 1062363001)
- Bilan annuel 2006 (sommaire décisionnel 1072363006)
- Bilan annuel 2007 (sommaire décisionnel 1082363011)
- Bilan annuel 2008 (sommaire décisionnel 1092363022)
- Bilan annuel 2009 (sommaire décisionnel 1102363019)
- Bilan annuel 2010 (sommaire décisionnel 1112363056)
- Bilan annuel 2011 (sommaire décisionnel 1122363003)
- Bilan annuel 2012 (sommaire décisionnel 1132363029)
- Bilan annuel 2013 (sommaire décisionnel 1142363011)
- Bilan annuel 2014 (sommaire décisionnel 1162363045)
- Bilan annuel 2015 (sommaire décisionnel 1162363045)
- Bilan annuel 2016 (sommaire décisionnel 1172363014)

**DESCRIPTION**

Accepter le bilan annuel 2017 sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M. 04-041 pour le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

**JUSTIFICATION**

Dans le cadre de ce règlement, un arrondissement est tenu, en vertu de l'article 32, de déposer un bilan annuel et faire état de l'application de cette réglementation à l'égard de son territoire.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément au règlement municipal 04-041.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel LABERGE  
C/d amel.urb.& qmv <<arr.>60000>>

**ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2018-01-26

**Dossier # : 1187151005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Services Exp inc. pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires pour la préparation des documents d'appel d'offres, la surveillance et le contrôle des travaux électriques de divers projets dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense maximale de 61 603.89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 516328 - Contrat S.P. 17-1738.1 - 2 soumissionnaires.

D'autoriser une dépense maximale de 61 603,89 \$, taxes incluses, le cas échéant, pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires à la préparation des documents d'appels d'offres, la surveillance et le contrôle des travaux électriques de divers projets dans l'arrondissement de LaSalle.

D'accorder à Services Exp inc. le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 61 603,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 516328.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2018-02-01 11:12**Signataire :** Pierre DUPUIS

---

Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services  
administratifs

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1187151005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Services Exp inc. pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires pour la préparation des documents d'appel d'offres, la surveillance et le contrôle des travaux électriques de divers projets dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense maximale de 61 603.89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 516328 - Contrat S.P. 17-1738.1 - 2 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Lasalle désire réaliser différents travaux électriques sur son territoire. Afin de permettre la réalisation de ces travaux avec le support d'une firme spécialisée, l'arrondissement a décidé d'utiliser les services professionnels d'ingénierie afin de supporter les Travaux publics.

Un appel d'offres par invitation a été lancé le 04 octobre 2017 pour des travaux d'ingénierie nécessaires à la préparation des documents d'appel d'offres, la surveillance et le contrôle des travaux électriques de divers projets dans l'arrondissement de Lasalle, contrat S.P.17-1738.1. Un délai de 12 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 17 octobre 2017 à 10 h 30. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture. Cinq (5) firmes ont été invitées et deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission.

Le procès verbal de l'ouverture de soumissions est annexé au présent sommaire en pièces jointes ainsi que l'analyse des soumissions.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA 15 20 0315 - 1er juin 2015** D'autoriser une dépense totale de 115 089,97 \$ taxes incluses pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires pour la préparation des documents d'appel d'offres, la surveillance et le contrôle des travaux électriques de divers projets dans l'arrondissement de LaSalle comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'accorder à Les Services EXP inc. le contrat S.P. 15-1588.1 à cette fin (soumission 367893), au prix de sa soumission, soit au prix total de 115 089,97 \$ taxes incluses conformément au cahier des charges.

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

Les services d'une firme d'ingénierie sont nécessaires afin de préparer les documents d'appels d'offres et la surveillance des travaux électriques pour des travaux tels que:

- L'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques;
- Diagnostic et réparation du filage des feux de circulation;
- Déplacement des points d'alimentation du réseau d'éclairage des rues;
- Diagnostic et réparation de l'éclairage des rues avec filage aérien;
- Installation de nouveaux lampadaires avec bases sur les sentiers piétonniers dans les parcs.
- Système d'éclairage de terrains sportifs (soccer, tennis, pétanque, baseball, etc.).

Certains travaux pourraient être enlevés ou remplacés par d'autres.

Pour le présent appel d'offres, l'arrondissement de Lasalle a eu recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé, établi selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes ainsi que du règlement sur l'adjudication des contrats pour la fourniture de services professionnels.

Le comité de sélection a, dans un premier temps, procédé à l'évaluation des soumissions relatives aux critères de qualité exigés au mandat proposé.

Suite aux résultats intérimaires, les deux (2) soumissionnaires ayant déposé une soumission et ayant obtenu un pointage supérieur à 70 points ont été retenus.

Dans un deuxième temps, les enveloppes contenant le prix soumissionné des firmes retenues ont été ouvertes et en appliquant la formule de pointage final, le comité de sélection recommande que le mandat soit octroyé au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage, soit Les Services Exp inc.

## **RÉSULTATS DE SOUMISSION**

Soumissions conformes	Note	Note	Prix de base avant taxes	Contingences avant taxes	Total incluant les taxes
	Intérim	finale			
Les Services EXP Inc	86	22,08	57 573,73 \$	4 030,16 \$	61 603,89 \$
Stantec Expert Conseils	74,5	16,55	70 324,46 \$	4 922,71 \$	75 247,17 \$
Dernière estimation réalisée			57 372,53 \$	4 016,08 \$	61 388,60 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					0,35%

Estimation des travaux (interne) : 61 388,60 \$

Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) : 0.35

## **EXPLICATION DES ÉCARTS**

Suite à l'ouverture de la soumission, nous avons comparé notre estimation à celle du

soumissionnaire conforme ayant obtenu la meilleure note et nous constatons que le montant de cette soumission est de 0.35 % inférieur au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1, le soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, la Ville de Montréal et l'arrondissement de LaSalle ne peuvent que s'assurer que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre des registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à Les Services Exp inc. le soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage une fois les deux enveloppes ouvertes.

Des contingences de 7% du contrat soit un montant de 4 030,16 \$ (taxes incluses) sont prévues dans la soumission.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le détail des informations budgétaires et comptables se trouve dans l'intervention du Service des Finances.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début de la conception : 07 février 2018

Réalisation des travaux : Février 2018 à Février 2020

**Début:** 2018-02-07 **Fin:** 2020-02-07

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Validation du processus d'approvisionnement :  
LaSalle , Direction (Luce DOYON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

#### **ENDOSSÉ PAR**

Christianne CYRENNE  
Directrice Travaux Publics

Le : 2018-01-16



**Dossier # : 1177151027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense supplémentaire de 16 667,44 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'une chambre de vanne à l'intersection des rues Allard et Irwin dans l'arrondissement de LaSalle majorant ainsi la dépense totale du contrat de 204 999,28 \$ à 221 666,72 \$ - Appel d'offres public 497700 - Contrat C.V.17-1725.

D'autoriser une dépense supplémentaire de 16 667.44\$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'une chambre de vanne à l'intersection des rues Allard et Irwin dans l'arrondissement de LaSalle - majorant ainsi la dépense totale du contrat de 204 999,28 \$ à 221 666,72 \$ - Appel d'offres public 497700 - Contrat C.V.17-1725.  
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-01-12 12:52

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177151027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense supplémentaire de 16 667,44 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'une chambre de vanne à l'intersection des rues Allard et Irwin dans l'arrondissement de LaSalle majorant ainsi la dépense totale du contrat de 204 999,28 \$ à 221 666,72 \$ - Appel d'offres public 497700 - Contrat C.V.17-1725.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens. De plus, ils offriront une sécurité incendie aux résidents de la rue Allard. Ces travaux ont été exigés par la Direction de l'eau potable de la Ville de Montréal et sont inclus comme travaux prérequis dans l'entente sur les infrastructures en vertu du Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux (08-013) pour le projet Espace 3 situé à l'intersection du boulevard Newman et de la rue Allard. Afin de donner le contrat et réaliser les travaux, il est a été nécessaire d'utiliser le surplus de l'arrondissement. La signature de l'entente d'infrastructure qui mentionne les travaux de prérequis est dans le dossier décisionnel 1175212004. Un contrat a été octroyé à C.M.S Entrepreneurs Généraux Inc., Appel d'offres public 497700 - Contrat C.V.17-1725, au prix total de 204 999.28 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

Les travaux ont été réalisés selon les prescriptions du cahier des charges.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA17 20 0429 - 14 août 2017** - D'autoriser une dépense maximale de 204 999,28 \$, taxes incluses, le cas échéant, pour des travaux de construction d'une chambre de vanne à l'intersection des rues Allard et Irwin dans l'arrondissement de LaSalle. D'accorder à C.M.S. Entrepreneurs Généraux Inc. le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 204 999,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 497700.

**CA17 20 0433 - 14 août 2017** -De résilier l'entente existante entre le promoteur 9191-0919 Québec inc. et la Ville de Montréal relative aux infrastructures et aux équipements municipaux pour le développement résidentiel Espace 3 et autoriser la signature d'une nouvelle entente sur les infrastructures entre 9191-0919 Québec inc. et la Ville de Montréal pour le projet domiciliaire Espace 3.

**DESCRIPTION**

En raison des conditions citées ci-dessous, le montant des travaux a dépassé le montant du contrat.

Cette augmentation est de 16 667,44 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 204 999,28 \$ à 221 666,72 \$ soit 7.07% du contrat original.

## **JUSTIFICATION**

Sommairement, les difficultés rencontrées lors de la réalisation consistent :

- La conduite d'aqueduc n'était pas à l'endroit estimé par les plans existants et la localisation d'aqueduc, ce qui a provoqué une première excavation et son remblai et la décision de relocaliser la chambre de vanne en dehors de la zone prévue aux plans.
- Par la suite, la découverte d'une conduite d'égout non-prévue a provoqué une deuxième excavation et son remblai et la décision de relocaliser à nouveau la chambre de vanne en dehors de cette deuxième zone.
- Finalement, la présence de sol contaminé et son transport vers un site autorisé a provoqué des coûts non-prévus. Les sondages réalisés avant les travaux n'avaient pas permis de prévoir ces coûts.

Sommairement, les travaux imprévus consistent :

- Excavations et remblais supplémentaires
- Construction de longueur supplémentaire de nouvelles conduites d'eau
- Travaux de réfection de chaussée supplémentaires.
- Transport des sols contaminés

Ces travaux supplémentaires ont été nécessaires afin de terminer les travaux et ne pouvaient être connus avant les travaux.

L'arrondissement de LaSalle agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE informée de l'avancement du contrat et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la DGSRE.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour ce contrat octroyer, le montant supplémentaire est de 16 667,44 \$, taxes incluses. La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement la dépense et de voter les crédits. Cette dépense supplémentaire sera financée par le budget de fonctionnement de la DGSRE tel que défini dans l'intervention du Service des finances.

Le présent dossier décisionnel ne concerne pas les fonds gérés par la Direction de l'habitation. Toutefois, la Direction est informée du dossier car le contrat initial – la construction d'une chambre de vanne – a été financée par le PTI de la Direction de l'habitation comme prérequis en vertu d'une entente d'infrastructure (Dossier décisionnel 1175212004, CA17 20 0433, le 14 août 2017).

Rappelons que, l'arrondissement ayant compétence sur les travaux et leur acceptation, il a également la responsabilité d'autoriser les dépenses, d'assurer le suivi du partage des coûts tout en s'assurant que les règles d'approvisionnement et de délégation ont été respectées.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les travaux réalisés auront un impact positif sur la qualité d'approvisionnement en eau de ce secteur (débit et pression).

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Kathy DAVID, Service de l'eau  
Marianne CLOUTIER, Service de la mise en valeur du territoire  
Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle  
Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Kathy DAVID, 15 décembre 2017  
Luce DOYON, 13 décembre 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

### **ENDOSSÉ PAR**

Christianne CYRENNE  
Directrice Travaux Publics

Le : 2017-12-12



**Dossier # : 1177151029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense supplémentaire de 1 354,58 \$, taxes incluses, pour des travaux d'aménagement en vue de l'installation de l'œuvre d'art public « Gram Dam » au parc des Rapides dans l'arrondissement de LaSalle - majorant ainsi la dépense totale du contrat de 179 191,19 \$ à 180 545,77 \$ - Appel d'offres public 417223 - Contrat A.P. 16-1641 et utiliser le fonds de parc pour financer cette dépense supplémentaire.

D'autoriser une dépense supplémentaire de 1 354,58\$, taxes incluses, pour des travaux d'aménagement en vue de l'installation de l'œuvre d'art public « Gram Dam » au parc des Rapides dans l'arrondissement de LaSalle - majorant ainsi la dépense totale du contrat de 179 191,19 \$ à 180 545,77 \$ - Appel d'offres public 417223 - Contrat A.P. 16-1641 et utiliser le fond de parc pour financer cette dépense supplémentaire.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2018-01-15 09:28

**Signataire :** Pierre DUPUIS

---

Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services  
administratifs

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177151029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense supplémentaire de 1 354,58 \$, taxes incluses, pour des travaux d'aménagement en vue de l'installation de l'œuvre d'art public « Gram Dam » au parc des Rapides dans l'arrondissement de LaSalle - majorant ainsi la dépense totale du contrat de 179 191,19 \$ à 180 545,77 \$ - Appel d'offres public 417223 - Contrat A.P. 16-1641 et utiliser le fonds de parc pour financer cette dépense supplémentaire.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En janvier 2013, l'arrondissement a demandé au Service de la culture (SC) de tenir un concours par avis public pour le choix d'une œuvre d'art, ainsi que de négocier et de conclure le contrat avec le lauréat. Le concours s'adressait aux équipes formées d'artistes et d'architectes paysagistes. En 2014, le jury a recommandé la proposition « Au grand dam » (titre provisoire) de Jacques Bilodeau et Claude Cormier + Associés inc. Ce projet d'art public, initié à la demande de l'arrondissement de LaSalle, a été installé dans le parc des Rapides qui fait partie du réseau des grands parcs de Montréal. Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) est responsable de la planification et de l'aménagement de ce parc et le secteur d'intervention du projet d'art public est entièrement situé sur la propriété de la Ville de Montréal. Le SGPVMR est en accord avec le projet, mais il a toutefois été entendu que l'appel d'offres, l'octroi du contrat et la surveillance des travaux pour la réalisation des travaux préparatoires du site seraient pris en charge par l'arrondissement.

Un contrat a été octroyé à Environnement Routier NRJ Inc., Appel d'offres public 417223 - Contrat A.P. 16-1641, au prix total de 179 191,19 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

Les travaux ont été réalisés selon les prescriptions du cahier des charges.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA16 20 0123 - 7 mars 2016** - D'autoriser une dépense maximale de 179 191,19 \$, taxes incluses, pour des travaux d'aménagement pour l'installation de l'œuvre d'art public «Gram Dam» au parc des Rapides dans l'arrondissement comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'accorder à Environnement Routier NRJ Inc. le contrat AP 16-1641 à cette fin (soumission 417223), au prix de sa soumission, soit au prix total de 179 191,19 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

**DESCRIPTION**

En raison des conditions citées ci-dessous, le montant des travaux a dépassé le montant du contrat.

Cette augmentation est de 1 354,58\$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 179 191,19 \$ à 180 545,77 \$ soit 0,7% du contrat original.

## **JUSTIFICATION**

Sommairement, les travaux supplémentaires sont:

- Une plus grande surface de terrain endommagé par les travaux, nécessitant la réfection de gazon supplémentaire;
- Le raccordement électrique à un ancien feu de circulation abandonné à l'intersection Lacharité/LaSalle
- La disposition de matériel contaminé de type B-C et >C de plus grande quantité qu'estimé;

Ces travaux supplémentaires ont été nécessaires afin de terminer les travaux et ne pouvaient être connus avant de réaliser les travaux. Les travaux sont entièrement terminés et les négociations des coûts supplémentaires exigent une augmentation du contrat initial.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour l'arrondissement de LaSalle, le projet investi 34210 a été créé afin d'y regrouper toutes les dépenses du projet de la construction d'une sculpture dans le parc des Rapides. Le montant supplémentaire sera payé par le fond de Parc de l'arrondissement de LaSalle.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Laurent VERNET, Service de la culture  
Sylvie BARRIAULT, Service des grands parcs\_verdissement et du Mont-Royal  
Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 11 janvier 2018  
Laurent VERNET, 11 janvier 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-01-10

Christianne CYRENNE  
Directrice Travaux Publics



**Dossier # : 1182365003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Amender la résolution CA15 200625 relative au contrat de location à prix unitaire de chargeurs articulés pour les travaux de déneigement des saisons hivernales 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 afin d'augmenter la dépense totale de 61 659,92 \$ taxes incluses.

D'amender la résolution CA15 200625 relative au contrat de location à prix unitaire de chargeurs articulés pour les travaux de déneigement des saisons hivernales 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 afin d'augmenter la dépense totale de 61 659,92 \$ taxes incluses.

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2018-02-01 15:06

**Signataire :**

Pierre DUPUIS

\_\_\_\_\_  
Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182365003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Amender la résolution CA15 200625 relative au contrat de location à prix unitaire de chargeurs articulés pour les travaux de déneigement des saisons hivernales 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 afin d'augmenter la dépense totale de 61 659,92 \$ taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le contrat accordé dans le cadre de l'appel d'offres public no. 15-14622 prévoyait une dépense totale fixée en fonction d'un nombre approximatif de 275 heures de services de location de chargeurs articulés avec chasse-neige réversible et pelle de 5vg3 minimum (avec opérateur) par année selon un taux unitaire et indexation annuelle. Les travaux étaient réparti entre les entrepreneurs suivants : B. Frégeau et Fils inc. pour un montant approximatif de 474 271,88 \$, taxes incluses, 9037-4018 Québec inc. pour un montant approximatif de 132 786,64 \$, taxes incluses, Entreprise DJ inc. pour un montant approximatif de 142 281,56 \$, taxes incluses,

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 20 0625 - 22 octobre 2015 - D'autoriser une dépense totale de 749 340,08 \$, taxes incluses, pour la location horaire de six chargeurs articulés avec chasse-neige réversible et pelle de 5 vg<sup>3</sup> minimum (avec opérateur) pour les travaux de déneigement pour une durée de trois saisons hivernales, soit 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 avec deux options de renouvellement hivernal pour 2018-2019 et 2019-2020. (Appel d'offres public no 15-14622) D'accorder les contrats de location de chargeurs articulés avec chasse-neige réversible et pelle de 5vg<sup>3</sup> minimum (avec opérateur) aux firmes suivantes :

<b>NOM DE LA FIRME</b>	<b>MONTANT (taxes incluses)</b>
B. Frégeau et Fils inc.	474 271,88 \$
9037-4018 Québec inc.	132 786,64 \$
Entreprise DJ inc.	142 281,56 \$

**DESCRIPTION**

Les contrats de 9037-4018 Québec inc. et de Entreprise DJ inc. seront augmentés de façon à payer les heures réelles utilisées en fonction d'un nombre additionnel approximatif de 180

heures au taux horaire prévu au devis qui seront réparties entre les deux entrepreneurs précités.

## **JUSTIFICATION**

Nous avons utilisé 200 heures de location de chargeurs articulés pour la saison 2015-2016 et 343 heures pour la saison 2016-2017. Compte tenu des heures de location utilisées jusqu'ici pour la saison 2017-2018, le budget initial alloué pour les trois saisons ne suffira pas pour terminer les travaux de déneigement de cette troisième année.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il est nécessaire de majorer l'enveloppe budgétaire d'un montant approximatif de 61 659,92 \$ taxes incluses pour faire passer la dépense totale autorisée de 749 340,08 \$ taxes incluses à un montant approximatif de 811 000,00 \$ taxes incluses.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux de déneigement sont un service essentiel offert aux citoyens de l'arrondissement. Étant donné les grandes quantités de neige tombée, sans majoration de l'enveloppe budgétaire, ces services ne pourront pas être offerts.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division, relations avec les citoyens et  
greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2018-01-31



**Dossier # : 1186818008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière additionnelle non récurrente de 40 000 \$, provenant du Service de la diversité sociale et des sports, à la Table de développement social de LaSalle pour la réalisation de son plan d'action de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne et approuver le projet de convention.

D'accorder une contribution financière additionnelle non récurrente de 40 000 \$, provenant du Service de la diversité sociale et des sports, à la Table de développement social de LaSalle pour la réalisation de son plan d'action de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne et approuver le projet de convention.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2018-01-24 14:14

**Signataire :**

Pierre DUPUIS

---

Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services  
administratifs

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186818008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière additionnelle non récurrente de 40 000 \$, provenant du Service de la diversité sociale et des sports, à la Table de développement social de LaSalle pour la réalisation de son plan d'action de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne et approuver le projet de convention.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le territoire de la Ville de Montréal compte plusieurs secteurs à forte concentration de pauvreté et d'exclusion sociale. On y dénote des problèmes de santé, de chômage, de pauvreté, d'intégration, de sécurité alimentaire, de sécurité urbaine, d'habitation et d'environnement. La complexité, la multiplicité et la particularité des problématiques font en sorte que ces territoires peuvent difficilement se sortir de l'engrenage de la pauvreté sans l'appui concerté des gouvernements et des intervenants.

Préoccupée par ces fortes concentrations de pauvreté, la Ville de Montréal a mis en place 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI) dans autant de quartiers répartis dans dix arrondissements. Les démarches RUI visent l'amélioration des conditions de vie des personnes et du cadre physique dans lequel elles évoluent.

C'est dans ce cadre que depuis 2012 la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ont convenu d'une entente afin de soutenir les démarches de revitalisation urbaine intégrée à Montréal. En septembre 2017, le conseil municipal approuvait une entente triennale de 1,5M\$ visant à poursuivre les réalisations effectuées dans ces milieux de vie, via le Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM).

En mars 2016, un budget de 40 000 \$ provenant de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal est octroyé pour soutenir les actions reliées à la réalisation du plan d'action 2010 - 2020 issu de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur du secteur Airlie/Bayne de l'arrondissement de LaSalle.

Ayant comme objectif d'améliorer les conditions sociales et économiques des citoyens du secteur Airlie/Bayne, l'Arrondissement a entrepris avec le milieu laSallois une démarche de revitalisation urbaine intégrée en 2009. Pour ce faire, un mandat a été confié à la Table de développement social de LaSalle pour la réalisation du diagnostic et le plan d'intervention.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CM17 1238 adoptée le 15 septembre 2017** : Approuver un projet de protocole d'entente par lequel le ministre responsable de la région de Montréal et du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) octroie à la Ville de Montréal une aide financière de 1 500 000 \$, pour les exercices financiers 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, afin de soutenir les démarches du projet de « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée (RUI) » sur son territoire / Approuver un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel correspondant

**Résolution CA16 20 0322 (1166818049) adoptée le 6 juin 2016** : D'accorder une contribution financière additionnelle non récurrente de 40 000 \$, provenant de la Direction de la diversité sociale et des sports, à la Table de développement social de LaSalle pour la réalisation de son plan d'action de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne et approuver le projet de convention.

## **DESCRIPTION**

La contribution financière octroyée à la Table de développement social permettra de poursuivre la phase II de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne et de soutenir les actions reliées à la réalisation du plan d'action 2010 - 2020. Cette somme doit être utilisée exclusivement dans le quartier visé par la démarche de revitalisation, soit le secteur Airlie/Bayne.

Elle peut servir à financer toute initiative reliée :

- au soutien de la démarche de revitalisation : mobilisation, coordination, concertation, formation, études, etc.
- et à la réalisation du plan de revitalisation : projets de développement social ou autres projets permettant l'atteinte des objectifs du plan (formation, loisirs, culture, emploi, transports, etc.) dans le cadre de montages financiers si possible.

## **JUSTIFICATION**

Ce projet est complémentaire à plusieurs initiatives de lutte à la pauvreté et s'inscrit en continuité avec la démarche d'intervention territoriale poursuivie par la Ville de Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de cette contribution financière non récurrente de 40 000 \$ taxes incluses sera entièrement assumée par le Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal.

Organisme : Table de développement social de LaSalle

Montant octroyé : 40 000 \$

Imputations budgétaires :

2101.0014000.111114.05803.61900.016491.0000.099012.000000.00000.00000

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Tous les projets liés aux RUI de la Ville de Montréal contribuent à l'amélioration des conditions de vie des citoyens dans une optique de développement durable. Cette entente s'inscrit dans la priorité d'intervention « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé » du Plan de développement de la collectivité montréalaise « Montréal durable 2016-2020 ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les actions réalisées par les RUI permettent de contribuer à la revitalisation des quartiers en améliorant les conditions de vie des citoyens, en établissant des projets structurants et pérennes et en conjuguant les efforts de la communauté.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Salwa MAJOUJI, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Salwa MAJOUJI, 24 janvier 2018

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ginette CADIEUX  
Agent(e) de soutien - lasa

#### **ENDOSSÉ PAR**

Louise RICHARD  
Directrice

Le : 2018-01-22



**Dossier # : 1186818009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 250 \$ au Comité régional de Montréal de Cégeps en spectacle pour l'organisation de la finale régionale organisée par le Cégep André-Laurendeau le 24 mars 2018.

Accorder une contribution financière de 250 \$ au Comité régional de Montréal de Cégeps en spectacle pour l'organisation de la finale régionale organisée par le Cégep André-Laurendeau le 24 mars 2018.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2018-01-26 10:58

**Signataire :**

Pierre DUPUIS

---

Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services  
administratifs

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186818009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 250 \$ au Comité régional de Montréal de Cégeps en spectacle pour l'organisation de la finale régionale organisée par le Cégep André-Laurendeau le 24 mars 2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Cégep André-Laurendeau a adressé à l'arrondissement, au nom du Comité régional de Montréal de Cégeps en spectacle, une demande de contribution financière pour l'organisation de la finale régionale qu'il recevra le 24 mars 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA17 20 0076 (1176818002) adoptée le 6 février 2017 :** D'accorder une contribution financière de 250 \$ au Comité régional de Montréal de Cégeps en spectacle pour l'organisation de la finale régionale organisée par le Cégep André-Laurendeau le 18 mars 2017. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

**Résolution CA16 20 0076 (1166818002) adoptée le 1er février 2016 :** D'accorder une contribution financière de 250 \$ au Comité régional de Montréal de Cégeps en spectacle pour l'organisation de la finale régionale organisée par le Cégep André-Laurendeau le 19 mars 2016. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

**Résolution CA15 20 0021 (1146818036) adoptée le 12 janvier 2015 :** D'accorder une contribution financière de 750 \$, incluant toutes les taxes si applicables, au Comité régional de Montréal de Cégeps en spectacle pour l'organisation de la finale régionale organisée par le Cégep André-Laurendeau le 21 mars 2015.

**DESCRIPTION**

Cégeps en spectacle est un concours annuel des arts de la scène qui encourage les jeunes de la relève du milieu collégial à l'échelle de la province. Chaque institution tient sa finale locale et les gagnants participent à la finale régionale. Cette année, la finale régionale aura lieu au Collège de Rosemont.

**JUSTIFICATION**

Ce concours représente le plus grand événement culturel de tout le réseau collégial québécois.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière de 250 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le message du conseil à paraître dans le programme de la soirée devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mario LIMPERIS  
Chef de division - gestion des infrastructures\_  
loisirs et équipements

#### **ENDOSSÉ PAR**

Louise RICHARD  
Directrice

Le : 2018-01-22





**Dossier # : 1186818007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'Arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 207 490,64 \$ à cette fin incluant toutes les taxes applicables.

D'accepter la convention intervenue entre Héritage Laurentien et l'Arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 207 490,64 \$ , incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2018-01-31 17:13

**Signataire :**

Pierre DUPUIS

---

Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services  
administratifs

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186818007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de la convention à intervenir entre Héritage Laurentien et l'Arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 207 490,64 \$ à cette fin incluant toutes les taxes applicables.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Héritage Laurentien est un organisme avec lequel de nombreux partenariats ont été réalisés par le passé. Héritage Laurentien effectue, selon les descriptions à l'annexe 3 de la présente convention, l'entretien écologique du parc des Rapides incluant les jetées est et ouest et assure la présence d'une patrouille de conservation pour sensibiliser les visiteurs à l'environnement. L'Arrondissement octroi un contrat d'entretien et de sensibilisation depuis 2002.

Pour favoriser l'équilibre écologique du parc, il est primordial de maintenir la diversité biologique et l'intégrité écologique. Comme il existe présentement un intérêt marqué pour le parc de la part des citoyens et autres visiteurs, Héritage Laurentien s'assure d'informer les usagers de la vocation du parc et de sensibiliser les passants aux conditions particulières de ce dernier. L'affluence des visiteurs a mené en 2012 et 2013 à un ajustement de la contribution pour l'offre de service proposée permettant à l'organisme de faire face aux coûts de supervision et d'actualiser les salaires des effectifs pour un meilleur taux de rétention de sa main d'œuvre spécialisée.

À la suite de la diminution de la contribution financière de 2014, l'organisme s'est vue dans l'obligation d'embaucher de la main d'œuvre moins spécialisée et de diminuer les animations gratuites offertes dans le parc. Une équipe de bénévoles sera ainsi proposée pour l'ouverture du parc au printemps et à l'automne.

L'organisme pourra mettre à la disposition des citoyens une programmation d'activités de sensibilisation. Par conséquent, en raison des restrictions budgétaires de 2014, l'organisme a du réduire ses effectifs et a assuré un nombre de bénévoles suffisant pour accomplir les tâches reliées au remplacement des végétaux indigènes et par l'éradication des espèces nuisibles et envahissantes. De plus, afin de maintenir l'esthétique du paysage, l'organisme ainsi que les bénévoles ont procédé à la taille horticole des arbres et arbustes.

Dans le cadre d'une étude de caractérisation de la fréquentation réalisée par Héritage Laurentien en 2015, près de 500 000 visiteurs ont emprunté les sentiers des jetées est et ouest. L'affluence des visiteurs et par la prolifération des végétaux a mené à un surcroît de travail au parc des Rapides au cours des dernières années.

La saison 2017 au parc des Rapides fut marquée par des circonstances exceptionnelles

découlant de la crue des eaux observée au printemps dernier. Le 10 mai 2017, Hydro-Québec a évalué la situation et a demandé à l'arrondissement la fermeture complète et immédiate du parc pour une période indéterminée. La crue printanière s'est résorbée quelques semaines plus tard mais la situation tarde à se résorber au niveau du fleuve St-Laurent. Les Grands Lacs connaissent un niveau d'eau supérieur à la normale principalement le lac Ontario. L'équipe d'entretien a été autorisée à recommencer les travaux à l'intérieur du parc en juin malgré le maintien de la fermeture du site au public. Le 15 septembre, Hydro-Québec autorisa la réouverture du parc des Rapides. Héritage Laurentien a recensé 21 844 interventions de sensibilisation pour l'année 2017. Comme Héritage Laurentien a vécu un printemps atypique exceptionnel, 88% des interventions ont répondu aux inquiétudes exprimées par les citoyens concernant la fermeture du parc.

Pour l'année 2018, l'organisme poursuivra la mise en place des campagnes de bénévolat pour la réalisation des corvées de plantations et d'entretien du parc ainsi que d'animations et d'accueil. Un système d'évaluation a été mis en place avec la Division développement et soutien technique (architecture du paysage) permettant d'assurer la continuité de l'entretien et du suivi écologique dans le temps.

L'accessibilité du parc aux citoyens demeure du dimanche au samedi, de 7 h à 21 h. Une équipe de bénévoles a reçu la responsabilité d'ouvrir le parc à 7 h tous les matins au printemps et à l'automne.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA17 20 0185 (1176818034) adoptée le 3 avril 2017 :** D'accepter la convention intervenue entre Héritage Laurentien et l'Arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 207 490,64 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin.

**Résolution CA16 20 0134 (1166818015) adoptée le 7 mars 2016 :** D'accepter la convention intervenue entre Héritage Laurentien et l'Arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 207 490,64 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin.

**Résolution CA15 20 0062 (1156818004) adoptée le 2 février 2015 :** Accepter la convention intervenue entre Héritage Laurentien et l'Arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 205 421,27 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin.

## **DESCRIPTION**

Une contribution financière de 207 490,64 \$ toutes taxes incluses sera versée à Héritage Laurentien selon les conditions de versement au protocole.

Héritage Laurentien effectue l'entretien du parc des Rapides, jetées Est et Ouest, la surveillance (sensibilisation et patrouille) et la veille écologique. Il doit produire les rapports exigés dans la convention, selon les spécifications des annexes 2 et 3 qui sont précisées dans les points suivants :

- I. Durée de l'entente
- II. Respect des lois
- III. Santé et sécurité au travail
- IV. Obligations de l'organisme
- V. Le personnel
- VI. Surveillance du parc des Rapides, jetées est et ouest

## VII. Veille écologique

### VIII. Entretien du parc des Rapides, jetées est et ouest

- Entretien des plates-bandes horticoles une (1) fois aux dix (10) jours
- Entretien des plates-bandes de naturalisation une (1) fois au dix (10) jours
- Entretien général et nettoyage
- Rapports

### IX. Programmation

S'assurer que le programme d'activités correspond en tout point au programme décrit dans la présente convention.

Prendre les mesures requises pour assurer la sécurité des usagers lorsqu'il y a un bris d'équipement et aviser l'Arrondissement sans délai.

S'assurer que l'attitude de l'ensemble de son personnel soit professionnelle face au personnel de l'Arrondissement et au public.

L'organisme est tenu de déclarer à l'Arrondissement tout accident survenu sur le site des activités; il se doit d'observer les normes relatives à la protection des salariés sur les sites de travail publiées par le ministère du Travail et de la main d'œuvre du Québec

L'organisme devra déposer la liste des équipements en location aux citoyens ainsi que la liste de tarification pour approbation par l'Arrondissement.

## **JUSTIFICATION**

À la suite des aménagements réalisés sur les deux jetées au parc des Rapides en 2000 et 2001, des travaux d'entretien et une surveillance accrue s'imposaient. Héritage Laurentien effectuait déjà de la sensibilisation auprès du public ces dernières années et a présenté de nombreuses demandes de financement auprès de diverses instances qui ont rendu possible la réalisation de certains aménagements, ce qui permet aux usagers de se prévaloir d'un parc riche en biodiversité. Le personnel d'Héritage Laurentien présent dans le parc permet aussi à la clientèle d'adopter des comportements écoresponsables.

Cet organisme dispose d'une expertise dans le domaine de l'environnement. Il apparaissait donc tout désigné comme partenaire de l'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette activité est financée à même le budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social / entretien et aménagement des parcs et terrains de jeux.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cette décision est conforme à l'orientation « Améliorer la protection de la biodiversité des milieux naturels et des espaces verts » et des actions 31 à 34 du Plan de développement durable de la Ville de Montréal.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les impacts de la présence de Héritage Laurentien sur le terrain sont d'établir un cadre de collaboration pour protéger et mettre en valeur des territoires riches en biodiversité, de sensibiliser le public à l'importance de la biodiversité afin de l'inciter à agir pour sa préservation, de renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire

montréalais afin de se préparer et de se protéger contre les infestations et de tirer profit des infrastructures vertes et de leurs services écologiques en milieu urbain.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'arrondissement soutient les efforts de diffusion des activités du parc des Rapides par Héritage Laurentien. Le parc, faisant partie du réseau des Grands parcs de Montréal, profite de la promotion faite par la Ville de son réseau.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Héritage Laurentien a pris connaissance de la Politique de gestion contractuelle dont il comprend les termes et la portée, et il a fait toutes les affirmations solennelles requises en application de ladite politique comme si elles étaient reproduites au long à la présente convention et prend les engagements prévus au paragraphe 6 de la Politique de gestion contractuelle. Celle-ci est annexée au protocole d'entente.

Conformément à la Loi sur les cités et villes, article # 573.3 paragraphe 2.1, les articles 573, 573.1 et 573.3.0.2 ne s'appliquent pas à un contrat : 2.1° dont l'objet est la fourniture d'assurance, de matériaux, de matériel ou de services autres que des services en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération des matières résiduelles et qui est conclu avec un organisme à but non lucratif.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Annick LUSSIER  
Agent(e) de soutien - lasa

**ENDOSSÉ PAR**

Louise RICHARD  
Directrice

Le : 2018-01-26





**Dossier # : 1186818013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la décision d'accorder gratuitement un permis de hockey à la Commission scolaire Lester-B.-Pearson pour une partie amicale avec le personnel de LaSalle Community Comprehensive High school et le PDQ 13 le 25 janvier 2018 à l'aréna Jacques-Lemaire.

D'entériner la décision d'accorder gratuitement un permis de hockey à la Commission scolaire Lester-B.-Pearson pour une partie amicale avec le personnel de LaSalle Community Comprehensive High school et le PDQ 13 le 25 janvier 2018 à l'aréna Jacques-Lemaire.

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2018-01-25 16:03

**Signataire :**

Pierre DUPUIS

---

Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services  
administratifs

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186818013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la décision d'accorder gratuitement un permis de hockey à la Commission scolaire Lester-B.-Pearson pour une partie amicale avec le personnel de LaSalle Community Comprehensive High school et le PDQ 13 le 25 janvier 2018 à l'aréna Jacques-Lemaire.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

LaSalle Community Comprehensive High school de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson nous a adressé une demande pour obtenir 2 heures de glace gratuites pour une partie amicale avec le personnel du PDQ 13 le 25 janvier 2018 à l'aréna Jacques-Lemaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA08 20 0588 (1083413134) adoptée le 6 octobre 2008 :** D'accepter le protocole d'entente intervenu entre l'Arrondissement de LaSalle et la Commission scolaire Lester-B.-Pearson concernant l'usage des installations et équipements respectifs des deux parties.

**DESCRIPTION**

Accorder à LaSalle Community Comprehensive High school de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson l'utilisation de 2 heures de glace sans frais pour une partie amicale avec le personnel du PDQ 13 le 25 janvier 2018 à l'aréna Jacques-Lemaire.

**JUSTIFICATION**

Le protocole d'entente entre l'arrondissement et la Commission scolaire Lester-B.-Pearson prévoit l'utilisation commune de certains de leurs locaux, équipement et terrains.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

2 heures d'utilisation des glaces sont demandées. Le coût de location demandé aux utilisateurs est de 125 \$/heure (taxes incluses).  
Le montant non perçu s'élèvera à 250 \$. Les heures d'utilisation demandées n'entraînent aucun frais supplémentaire de surveillance ou d'entretien.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mario LIMPERIS  
Chef de division - gestion des infrastructures\_  
loisirs et équipements

**ENDOSSÉ PAR**

Louise RICHARD  
Directrice

Le : 2018-01-24



**Dossier # : 1186818012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une réduction sur le tarif régulier de location de glace à la patinoire du Centre sportif Dollard-St-Laurent et à l'aréna Jacques-Lemaire pour la saison 2018 à un regroupement de pompiers, au tarif de location équivalent à un taux de 75 \$ de l'heure au lieu du tarif habituel de 125 \$ de l'heure.

D'accorder une réduction sur le tarif régulier de location de glace à la patinoire du Centre sportif Dollard-St-Laurent et à l'aréna Jacques-Lemaire pour la saison 2018 à un regroupement de pompiers, au tarif de location équivalent à un taux de 75 \$ de l'heure au lieu du tarif habituel de 125 \$ de l'heure.

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2018-01-25 16:03

**Signataire :** Pierre DUPUIS

\_\_\_\_\_  
Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services  
administratifs

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186818012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une réduction sur le tarif régulier de location de glace à la patinoire du Centre sportif Dollard-St-Laurent et à l'aréna Jacques-Lemaire pour la saison 2018 à un regroupement de pompiers, au tarif de location équivalent à un taux de 75 \$ de l'heure au lieu du tarif habituel de 125 \$ de l'heure.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Un regroupement de pompiers des casernes 63, 64 et 65 a déposé une demande auprès de l'arrondissement afin d'obtenir un tarif préférentiel pour la location de glace à la patinoire du Centre sportif Dollard-St-Laurent et à l'aréna Jacques-Lemaire, soit 75 \$ de l'heure au lieu de 125 \$ de l'heure. N'étant pas un organisme reconnu par l'arrondissement, ce dernier devrait payer 125 \$ de l'heure pour la location du temps de glace. Quatre autres groupes bénéficient de ce tarif préférentiel.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Accorder la réduction sur le tarif régulier de location de glace à la patinoire du Centre sportif Dollard-St-Laurent et à l'aréna Jacques-Lemaire pour la saison 2018 à un regroupement de pompiers. Le tarif de location équivalent à un taux de 75 \$ de l'heure au lieu du tarif habituel de 125 \$ de l'heure.

**JUSTIFICATION**

Officialiser la réduction sur le tarif régulier de location de glace à la patinoire du Centre sportif Dollard-St-Laurent et à l'aréna Jacques-Lemaire pour :  
Le regroupement de pompiers des casernes 63, 64 et 65 (responsable, Lieutenant Pascal Vaillancourt):

- Utilisation de 7 heures 30 minutes de glace entre le 11 janvier 2018 et le 3 avril 2018.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mario LIMPERIS  
Chef de division - gestion des infrastructures\_  
loisirs et équipements

**ENDOSSÉ PAR**

Louise RICHARD  
Directrice

Le : 2018-01-24



**Dossier # : 1186818011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'ajout de trois périodes de patin libre ainsi que la gratuité pour l'ensemble des périodes de patin et de hockey libre déjà programmées lors de la semaine de relâche scolaire du 5 au 9 mars, pour une dépense d'au plus 1 080 \$ en personnel et d'une perte de revenu estimée à 700 \$.

Autoriser l'ajout de trois périodes de patin libre ainsi que la gratuité pour l'ensemble des périodes de patin et de hockey libre déjà programmées lors de la semaine de relâche scolaire du 5 au 9 mars, pour une dépense d'au plus 1 080 \$ en personnel et d'une perte de revenu estimée à 700 \$.

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2018-01-25 16:04

**Signataire :**

Pierre DUPUIS

\_\_\_\_\_  
Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services  
administratifs

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186818011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'ajout de trois périodes de patin libre ainsi que la gratuité pour l'ensemble des périodes de patin et de hockey libre déjà programmées lors de la semaine de relâche scolaire du 5 au 9 mars, pour une dépense d'au plus 1 080 \$ en personnel et d'une perte de revenu estimée à 700 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le but de favoriser la pratique des sports de glace et compte tenu de l'état des patinoires extérieures dû aux conditions météorologiques défavorables, la Direction de la culture, sports, loisirs et développement social désire ajouter des périodes de patin et de hockey libre au Centre sportif Dollard-St-Laurent et à l'aréna Jacques-Lemaire pendant la semaine de relâche scolaire.

Le présent dossier vise à autoriser l'ajout de périodes de patin et de hockey libre supplémentaires et de permettre la participation des usagers à titre gratuit pour l'ensemble des périodes de patin et de hockey libre prévues du 5 au 9 mars, pendant la semaine de relâche scolaire au Centre sportif Dollard-St-Laurent et à l'aréna Jacques-Lemaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA17 20 0082 adoptée le 6 février 2017 :** D'autoriser l'ajout de trois périodes de patin libre et d'une période de hockey libre ainsi que la gratuité pour l'ensemble des ces périodes déjà programmées lors de la semaine de relâche scolaire du 6 au 10 mars, pour une dépense d'au plus 800 \$ en personnel et d'une perte de revenu estimée à 700 \$.

**Résolution CA16 200145 adoptée le 7 mars 2016 :** Entériner l'ajout de trois périodes de patin et hockey libre gratuites durant la semaine de relâche du 29 février au 4 mars et autoriser la gratuité de deux périodes de patin et hockey libre déjà programmées pour une dépense d'au plus 800 \$ en personnel et d'une perte de revenu estimée à 488 \$.

**DESCRIPTION**

L'arrondissement souhaite ajouter les heures supplémentaires gratuites de sports de glace suivantes :

- Mardi 6 mars : ajout de 90 minutes de patin libre en après-midi à l'aréna Jacques-Lemaire (50 à 100 participants – 80 % de jeunes et 20 % adultes);
- Jeudi 8 mars : ajout de 90 minutes de patin libre en après-midi à l'aréna Jacques-Lemaire (50 à 100 participants – 80 % de jeunes et 20 % adultes);

- Vendredi 9 mars : ajout de 90 minutes de patin libre en après-midi à la patinoire du Centre sportif Dollard-St-Laurent (50 à 100 participants – 80 % de jeunes et 20 % adultes).

Les périodes de patin et de hockey libre déjà programmées, à la patinoire du Centre sportif Dollard-St-Laurent, pendant la semaine de relâche seront gratuites :

- Lundi 5 mars : période de 90 minutes de patin libre en après-midi (50 à 100 participants – 80 % de jeunes et 20 % adultes);
- Mercredi 7 mars : période de 90 minutes de patin libre en après-midi (50 à 100 participants – 80 % de jeunes et 20 % adultes);
- Jeudi 8 mars: période de 60 minutes de hockey libre pour les 8-12 ans en après-midi (maximum de 32 participants).

Par ailleurs, le hockey libre pour adultes reste payant aux plages habituelles durant la semaine de relâche.

Exceptionnellement, le prêt d'équipements de jour en semaine à la patinoire Bleu Blanc Bouge sera également offert, si la patinoire est en opération.

## **JUSTIFICATION**

Afin de favoriser l'exercice physique et la pratique des sports de glace en famille durant cette période, la Direction de la culture, sports, loisirs et développement social élargit l'accès à ses installations intérieures puisque l'utilisation des installations extérieures est incertaine. Ces activités s'adressent principalement aux jeunes, clientèle cible de la mission loisir de l'arrondissement.

Le choix de ces sports se base sur leur popularité lors d'activités gratuites offertes aux jeunes par l'arrondissement au fil des ans.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La Division des infrastructures, loisirs et équipements prendra à même son budget de fonctionnement, le coût des 60 heures de surveillance supplémentaires pour les plages ajoutées, représentant une dépense d'au plus 1 080 \$. Cette dépense ne se fera pas au détriment d'autres activités sportives.

Une perte de revenu associée à ces activités gratuites est estimée à 700 \$.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces plages horaires supplémentaires permettront aux familles de pratiquer un sport de glace même si les conditions météorologiques ne sont pas favorables à ces sports cet hiver. Les jeunes pourront ajouter des heures de pratique sportive durant leur congé.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La Division des communications publiera ces plages additionnelles dans les médias papier et électroniques couramment utilisés par l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

3e et 4e semaine de février : publicité  
Semaine de relâche : tenue de l'événement  
Avant la fin mars : évaluation de l'événement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Louise TRAHAN, LaSalle  
Caroline ELLIOTT, LaSalle

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mario LIMPERIS  
Chef de division - gestion des infrastructures\_  
loisirs et équipements

#### **ENDOSSÉ PAR**

Louise RICHARD  
Directrice

Le : 2018-01-24



**Dossier # : 1177151028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction de la fondation et pavage, trottoir et feux de circulation de l'avenue Dollard entre Jean-Brillon et Salley dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2018-2020 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction de la fondation et pavage, trottoir et feux de circulation de l'avenue Dollard entre Jean-Brillon et Salley dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2018 et 2020 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2018-01-25 14:09

**Signataire :** Pierre DUPUIS

---

Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services  
administratifs

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177151028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction de la fondation et pavage, trottoir et feux de circulation de l'avenue Dollard entre Jean-Brillon et Salley dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2018-2020 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La révision du réseau routier artériel administratif, réalisée dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, a eu pour effet de transférer au réseau artériel administratif plus de 1 200 km de rues qui, auparavant, étaient locales. Ainsi, depuis le 1er janvier 2015, la responsabilité d'aménager, de réhabiliter et de coordonner les travaux sur ces rues incombe au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT). Dans ce contexte, il est opportun de faire appel à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, afin que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la conception et la réalisation des travaux d'infrastructures sur les rues faisant nouvellement partie du réseau artériel administratif, dans le but de ne pas ralentir le processus d'appels d'offres et de promouvoir l'amélioration de la condition du réseau routier de l'arrondissement de LaSalle.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM 161452** Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie dans des rues du réseau artériel administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal »

**DESCRIPTION**

Puisque les interventions sur le réseau artériel administratif relèvent du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), il est recommandé d'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction l'avenue Dollard (entre Jean-Brillon et Salley), faisant partie du réseau artériel administratif. Cette rue a été visée pour sa reconstruction dans la planification initiale du PRR 2018-2020. Les travaux débiteront en 2018 et se termineront en 2019. Les interventions planifiées sur ces rues artérielles sont indiquées dans la liste suivante :

- Réfection des trottoirs
- Réfection de la fondation et du pavage

- Réfection de l'éclairage
- Réfection du feu de circulation Salley/Dollard

La planification de ces interventions a été basée sur l'analyse des résultats obtenus dans le plan d'intervention eau-voirie, ainsi que sur une multitude de critères, tels que la sécurité des piétons, la configuration des intersections, le niveau de service de la rue et l'usage de la rue. Les plans de ces rues seront transférés à l'équipe du réseau artériel du central pour validation avant le lancement des appels d'offres selon les exigences de la ville centre.

L'arrondissement s'engage à respecter les conditions et les exigences de la ville-centre pour le service offert.

### **JUSTIFICATION**

Ce dossier est prioritaire pour l'arrondissement compte tenu de ses engagements envers les citoyens concernant la reconstruction des rues de l'arrondissement et d'amélioration de la sécurité des piétons.

Certaines interventions permettront entre autre de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- apaiser la circulation;
- sécuriser les piétons;
- contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur;
- favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés à la reconstruction et à l'aménagement de trottoirs, la reconstruction de chaussées sont assumés par le SIVT.

Les coûts de remplacement des services en plomb sont assumés par la DGSRE.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces travaux vont permettre d'assurer le maintien des infrastructures urbaines adaptées aux besoins des citoyens ce qui engendrera une meilleure qualité de vie pour les résidents.

La réalisation de ce projet permettra de poursuivre le programme d'apaisement de la circulation du territoire de LaSalle et de favoriser ainsi un aménagement plus sécuritaire et convivial à la marche.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une procédure de communication sera établie lors de la réalisation des travaux afin d'aviser les citoyens et de réduire les impacts des travaux.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La prochaine étape consiste à déposer les plans de conception géométriques au SIVT pour approbation.

Signature du dossier délégué par le SIVT : janvier 2018;

Lancement de contrat de service professionnel : février 2018;

Lancement du contrat des travaux : hiver 2018;

Octroi de contrat : hiver 2018;  
Réalisation des travaux : 2019.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 22 janvier 2018

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-01-10

Christianne CYRENNE  
Directrice Travaux Publics



**Dossier # : 1186818010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dans le cadre de la 27e édition du Mois de l'histoire des Noirs, l'arrondissement de LaSalle reconnaît la contribution d'organismes qui ont favorisé la participation des membres des communautés noires au développement de LaSalle.

Dans le cadre de la 27e édition du Mois de l'histoire des Noirs, l'arrondissement de LaSalle reconnaît la contribution d'organismes qui ont favorisé la participation des membres des communautés noires au développement de LaSalle.

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2018-01-24 11:05

**Signataire :**

Pierre DUPUIS

---

Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services  
administratifs

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186818010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dans le cadre de la 27e édition du Mois de l'histoire des Noirs, l'arrondissement de LaSalle reconnaît la contribution d'organismes qui ont favorisé la participation des membres des communautés noires au développement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La célébration du Mois de l'histoire des Noirs en février remonte à plusieurs années au Québec et particulièrement dans la région montréalaise. C'est au début des années 1970, que le mouvement prend de l'ampleur aux États-Unis et que la communauté noire de Montréal commence à commémorer le Mois de l'histoire des Noirs. Ce n'est qu'en 2006, que l'Assemblée nationale adopte le projet de loi visant à faire du mois de février le Mois de l'histoire des Noirs. Cette loi soulignant l'apport des citoyens issus des communautés noires à la communauté québécoise est finalement adoptée le 1<sup>er</sup> février 2007. C'est en 2002 que la nouvelle Ville de Montréal a réitéré la proclamation du mois de février : le Mois de l'histoire des Noirs à Montréal, à l'instar d'autres grandes villes américaines et canadiennes. Rappelons qu'au Québec, depuis plus de 25 ans, des activités sont organisées visant à faire découvrir la richesse et la diversité des communautés noires en plus de rendre hommage aux différentes personnalités qui se sont illustrées ici et ailleurs.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA17 20 0065 (1176818003) adoptée le 6 février 2017 :** Dans le cadre de la 26e édition du Mois de l'histoire des Noirs, l'arrondissement reconnaît la contribution d'organismes qui ont favorisé la participation des membres des communautés noires au développement de LaSalle.

**DESCRIPTION**

Dans le cadre de la 27e édition du Mois de l'histoire des Noirs, l'arrondissement de LaSalle reconnaît la contribution d'organismes qui ont favorisé la participation des membres des communautés noires au développement de LaSalle.

**JUSTIFICATION**

L'arrondissement souhaite rappeler aux LaSalloises et aux LaSallois l'importance de promouvoir le rapprochement de toutes les communautés d'origines diverses, en vue d'une meilleure intégration de ces communautés à la dynamique sociale et économique de LaSalle. Afin de souligner le Mois de l'histoire des Noirs, les membres du conseil

d'arrondissement invitent la communauté noire de LaSalle, pour une deuxième année consécutive, à un cocktail à la mairie d'arrondissement. Tous les citoyens sont conviés à participer à plus de 100 activités culturelles et sociales à travers la Ville de Montréal mettant en valeur les réalisations des communautés noires à l'occasion du Mois de l'histoire des Noirs qui se déroule du 1<sup>er</sup> au 28 février 2018.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un communiqué de presse sera émis par l'arrondissement pour faire connaître la résolution du conseil d'arrondissement portant sur la «Reconnaissance de la contribution d'organismes qui ont favorisé la participation des membres des communautés noires au développement de Montréal».

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Caroline ELLIOTT, LaSalle

Lecture :

Caroline ELLIOTT, 23 janvier 2018

Ginette CADIEUX  
Agent(e) de soutien - lasa

Louise RICHARD  
Directrice



**Dossier # : 1186818006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Permettre la tenue d'un feu d'artifice de type familial pour clôturer les activités de Plaisirs d'hiver le 10 février 2018 au parc Hayward.

Permettre la tenue d'un feu d'artifice de type familial pour clôturer les activités de Plaisirs d'hiver le 10 février 2018 au parc Hayward.

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2018-01-24 11:04

**Signataire :**

Pierre DUPUIS

---

Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services  
administratifs

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186818006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Permettre la tenue d'un feu d'artifice de type familial pour clôturer les activités de Plaisirs d'hiver le 10 février 2018 au parc Hayward.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 31 octobre 2017, le feu d'artifice traditionnel de l'Halloween a dû être annulé en raison de la mauvaise température. Tel que le prévoit la clause d'annulation, le feu est donc remis au 10 février 2018 pour clôturer la journée d'activités «Plaisirs d'hiver» au parc Hayward. Pour clôturer l'événement à 18 h un feu d'artifice de type familial, pièces pyrotechniques de petit calibre, est offert par l'Arrondissement de LaSalle. Ce feu d'artifice est sous la supervision d'une firme spécialisée et en présence du SIM. Toutes les mesures sont prises afin d'assurer la sécurité des spectateurs.

Advenant l'annulation, en cas de pluie, le feu d'artifice est reporté à un événement ultérieur.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Permettre la tenue d'un feu d'artifice de type familial pour clôturer les activités de Plaisirs d'hiver le 10 février 2018 au parc Hayward. Le parc se situe sur la rue Orchard. L'événement de Plaisirs d'hiver se déroulera entre 15 h et 18 h et le feu d'artifice est tiré par un artificier professionnel précisément à 18 h en présence du SIM, à partir du centre du terrain de soccer qui n'est pas accessible aux participants.

**JUSTIFICATION**

L'événement doit être autorisé par le conseil d'arrondissement et nécessite également une intervention du SIM compte tenu de la nature des pièces pyrotechniques et du lieu de lancement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts sont assumés par le budget de la Direction Culture, sports, loisirs et développement social, Division sports, loisirs et développement social.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cet événement familial annuel, en lien avec le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, permet à l'ensemble des citoyens de LaSalle de voir de près un feu d'artifice et de participer gratuitement et en toute sécurité à un événement populaire.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'arrondissement utilise plusieurs moyens de communication pour faire la promotion de l'événement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Une fois l'autorisation obtenue, le SIM doit approuver l'ensemble du devis des pièces pyrotechniques proposés par le fournisseur.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Selon les normes et recommandations du SIM.  
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal  
Pierre DUPUIS, LaSalle  
Patrick LAVALLÉE, Service de police de Montréal  
Moris MARKARIAN, LaSalle  
Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Moris MARKARIAN, 22 janvier 2018  
Louise TRAHAN, 22 janvier 2018  
Pierre DUPUIS, 22 janvier 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ginette CADIEUX  
Agent(e) de soutien - lasa

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-01-22

Louise RICHARD  
Directrice

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Louise RICHARD  
Directrice



**Dossier # : 1186818014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 23 août 2018, de 21 h à 22 h.

Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 23 août 2018, de 21 h à 22 h.

La procession partira de l'église au 7707, boulevard LaSalle pour emprunter le boulevard LaSalle, la 8e Avenue, la rue Édouard, la 6e Avenue et le boulevard LaSalle pour revenir à l'église. Les rues ne sont pas fermées à la circulation.

Cette procession doit être sous le contrôle de la police.

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2018-01-25 16:04

**Signataire :** Pierre DUPUIS

\_\_\_\_\_  
Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services  
administratifs

**IDENTIFICATION****Dossier # :1186818014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 23 août 2018, de 21 h à 22 h.

**CONTENU****CONTEXTE**

La Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal a adressé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour tenir une procession.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA17 20 0192 adoptée le 3 avril 2017 :** De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 23 août 2017, de 21 h à 22 h.

**Résolution CA16 20 0199 adoptée le 4 avril 2016 :** De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 23 août 2016, de 21 h à 22 h.

**Résolution CA15 20 0516 adoptée le 8 septembre 2015 :** D'entériner la permission accordée à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de tenir une procession le 23 août 2015, de 21 h à 22 h.

**DESCRIPTION**

La procession aura lieu le jeudi 23 août 2018 de 21 h à 22 h. Elle partira de l'église au 7707, boulevard LaSalle pour emprunter le boulevard LaSalle, la 8<sup>e</sup> Avenue, la rue Édouard, la 6<sup>e</sup> Avenue et le boulevard LaSalle pour revenir à l'église. Les rues ne sont pas fermées à la circulation.

Cette procession se déroulera sous le contrôle du Service de police.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément à la politique d'utilisation de la voie publique de l'arrondissement de LaSalle. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Moris MARKARIAN, LaSalle  
Pierre DUPUIS, LaSalle  
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal  
Patrick LAVALLÉE, Service de police de Montréal

Lecture :

Pierre DUPUIS, 24 janvier 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ginette CADIEUX  
Agent(e) de soutien - lasa

### **ENDOSSÉ PAR**

Louise RICHARD  
Directrice

Le : 2018-01-24

**Dossier # : 1186818015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de réaliser des célébrations pascales dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides les 6 et 7 avril 2018.

De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de réaliser des célébrations pascales dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides, les 6 et 7 avril 2018. Les rues ne sont pas fermées à la circulation.  
Vendredi 6 avril 2018

Procession sur le boulevard LaSalle, la 8e Avenue, la rue Édouard, la 6e Avenue et le boulevard LaSalle, de 22 h à 23 h, sous le contrôle du service de police.

Samedi 7 avril 2018

Messe pascale à l'extérieur, dans la section du parc des Rapides, en face de l'église, 7707 boulevard LaSalle, de 23 h 45 à minuit quinze.

La Communauté devra fournir les bénévoles requis pour encadrer les piétons.

Aucun feu d'artifice n'est autorisé durant l'activité.

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2018-01-25 16:04

**Signataire :**

Pierre DUPUIS

---

Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services  
administratifs

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186818015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de réaliser des célébrations pascales dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides les 6 et 7 avril 2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal nous a adressé une demande pour la tenue des célébrations pascales dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides. La paroisse Dionysios organise depuis de nombreuses années des célébrations spéciales pour souligner la fête de Pâques.

Le conseil d'arrondissement autorise la dérogation au règlement 2030 relatif à la sécurité publique, article 287 (parade et procession).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA17 20 0133 (1176818016) adoptée le 6 mars 2017 :** De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de réaliser des célébrations pascales dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides, les 14 et 15 avril 2017. Les rues ne sont pas fermées à la circulation.

**Résolution CA16 20 0141 (1166818008) adoptée le 7 mars 2016 :** De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de réaliser des célébrations pascales dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides, les 29 et 30 avril 2016.

**Résolution CA15 20 0102 (1156818017) adoptée le 2 mars 2015 :** De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal de réaliser des célébrations pascales dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides, les 10 et 11 avril 2015.

**DESCRIPTION**

Le vendredi 6 avril, les paroissiens participeront à une procession qui empruntera le boulevard LaSalle, la 8e Avenue, la rue Édouard, la 6e Avenue et le boulevard LaSalle pour retourner à l'église. La procession est prévue de 22 h à 23 h et elle se déroulera sous le contrôle du SPVM.

Le samedi 7 avril, la paroisse célébrera une messe pascale en plein air dans le parc des Rapides en face du 7707, boulevard LaSalle de 23 h 45 à 00 h 15. La paroisse verra à fournir les bénévoles requis pour encadrer les participants. Aucun feu d'artifice n'est autorisé durant l'activité.

## **JUSTIFICATION**

La paroisse organise ses festivités pascales depuis de nombreuses années. En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée le 3 novembre 2014 (1146818026), les organismes religieux ne sont plus inclus dans la liste des organismes reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, ces derniers bénéficient d'un droit acquis et pourront continuer de recevoir le même support qu'en 2014.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces festivités n'ont aucun impact financier pour l'arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Lors de la procession, les rues ne seront pas fermées à la circulation et le SPVM assurera le bon ordre lors de cette marche. Compte tenu du court circuit emprunté et de l'heure tardive, les impacts sur la circulation seront minimes.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La procession ayant peu d'impact sur le voisinage, aucune opération de communication particulière ne sera réalisée.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Moris MARKARIAN, LaSalle  
Pierre DUPUIS, LaSalle

Patrick LAVALLÉE, Service de police de Montréal  
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Pierre DUPUIS, 24 janvier 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ginette CADIEUX  
Agent(e) de soutien - lasa

**ENDOSSÉ PAR**

Louise RICHARD  
Directrice

Le : 2018-01-24



**Dossier # : 1183035002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 1er au 23 janvier 2018.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 1er au 23 janvier 2018.

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2018-01-24 14:15

**Signataire :**

Pierre DUPUIS

---

Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs

**IDENTIFICATION****Dossier # :1183035002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 1er au 23 janvier 2018.

**CONTENU****CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement. Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

La liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 1 décembre au 31 décembre 2017 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour décembre 2017 entérinés par le conseil d'arrondissement.  
CA18 200017

**DESCRIPTION**

La liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 1 er janvier au 23 janvier 2018, à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

#### VALIDATION

##### Intervenant et sens de l'intervention

---

##### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

##### Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise POITRAS-TOUCHETTE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-01-24

Lyne LAMBERT  
C/D Ressources financières



**Dossier # : 1172365046**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement amendant le règlement LAS-0007 établissant les tarifs.

Avis de motion est donné de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement amendant le règlement LAS-0007 établissant les tarifs.

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2018-01-31 12:22

**Signataire :**

Pierre DUPUIS

---

Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services  
administratifs

**IDENTIFICATION****Dossier # :1172365046**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement amendant le règlement LAS-0007 établissant les tarifs.

**CONTENU****CONTEXTE**

Des modifications sont requises pour les directions suivantes:  
Aménagement urbain  
Culture, sports, loisirs et développement social  
Travaux publics  
Relations avec les citoyens, greffe et services administratifs

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 20 0720- tarifs 2017

**DESCRIPTION**

Amender le règlement LAS-0007 afin d'établir des tarifs pour l'année 2018.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division, relations avec les citoyens et  
greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2017-12-13



**Dossier # : 1180269002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

Avis de motion est donné de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2018-01-17 14:52

**Signataire :**

Pierre DUPUIS

---

Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services  
administratifs

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1180269002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution: CA17 20 0411 - Adoptée le 14 août 2017** - D'approuver le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2018, 2019 et 2020 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**Résolution: CA17 20 0087 - Adoptée le 6 février 2017** - D'adopter le règlement LAS-0111 intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 1 232 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle" sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. De décréter la tenue d'un registre afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de différents bâtiments de l'arrondissement de LaSalle. Les travaux pourront consister à la réfection majeure des différents bâtiments de l'arrondissement incluant les chalets de parcs, arénas, Hôtel de Ville, etc tels que le remplacement de fenêtres et de portes, les toits, les escaliers, les structures du bâtiments, les équipements de plomberie, ventilation et chauffage, la réfection de locaux, etc. selon l'état et l'utilisation actuel et future des bâtiments.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

**JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à financer par emprunt est de 2 000 000 \$. Cet emprunt sert à financer une partie des travaux de réfection de divers bâtiments prévus au programme triennal d'immobilisations.

Projet Investi Sous-projet Crédits  
56700 18-56700-000 2 000 000\$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du 5 février 2018;  
Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du mars 2018;  
Tenue d'un registre;  
Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire;  
Octroi des contrats à partir du mois juin 2018.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 17 janvier 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Cristian FARAON  
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.  
verdun et lasalle>>

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-01-17

Christianne CYRENNE  
Directrice Travaux Publics



**Dossier # : 1180269001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 1 132 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle.

Avis de motion est donné de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement autorisant un emprunt de 1 132 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle.

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2018-01-22 16:05

**Signataire :**

Pierre DUPUIS

---

Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services  
administratifs

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1180269001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 1 132 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type «parapluie » pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal.

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 1 132 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs, de piscines et de plateaux sportifs dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution: CA17 20 0411 - Adoptée le 14 août 2017** - D'approuver le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2018, 2019 et 2020 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 1 132 000 \$. Les travaux visés par le règlement d'emprunt sont situés dans divers parcs de l'arrondissement : travaux de réfection d'aires de jeux, de bordures, de clôtures, de mobilier urbain, de sentiers piétons, de terrains sportifs, de piscines, des pataugeoires ou jeux d'eau, des équipements destinés à leur fonctionnement, de plantation d'arbres, d'éclairage de parcs et autres travaux incidents.

La somme de 1 132 000 \$ inclut le coût des travaux et les coûts rattachés directement à la conception des plans et devis et à la surveillance des travaux.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article dudit règlement.

**JUSTIFICATION**

L'adoption de ce règlement est essentielle à la réalisation des travaux dans le cadre du programme triennal d'immobilisations.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à financer par emprunt est de 1 132 000 \$.

Projet Sous-projet Crédits

34210 18-34210-000 1 132 000,00 \$

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du 5 février 2018.
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du 5 mars 2018.
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et l'Occupation du territoire.
- Octroi des contrats à partir du mois de juin 2018.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 17 janvier 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-01-22

Christianne CYRENNE  
Directrice Travaux Publics



**Dossier # : 1187151006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour les travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement de LaSalle.

Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour les travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement de LaSalle

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2018-01-25 14:10

**Signataire :**

Pierre DUPUIS

---

Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services  
administratifs

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187151006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour les travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type "parapluie" pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme triennal d'immobilisation de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal. Le présent sommaire à pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme triennal d'immobilisation (PTI).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA17 20 0411 - 14 août 2017** - D'approuver le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2018, 2019 et 2020 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 000 000 \$. Les travaux visés par le règlement d'emprunt sont situés sur diverses rues de l'arrondissement : travaux de réfection d'infrastructures de voirie tel que bordures, trottoirs, mails centraux, fondations de chaussée, pavages, puisards, regards, remplacement de bornes incendies, panneaux identificateurs, poubelles souterraines, de plantation d'arbres et autres travaux incidents. Des travaux de remplacement de bases de béton, de lampadaires et toutes les signalisations lumineuses situées dans l'emprise de rue font également partie intégrante de ce règlement. Les travaux débuteront au cours de l'année 2018 et pourraient se terminer en 2019.

La somme de 2 000 000 \$ inclut le coût des travaux et les coûts rattachés directement à la conception des plans et devis et à la surveillance des travaux. Certains services professionnels pourraient débuter avant l'adoption du règlement d'emprunt.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article dudit règlement.

**JUSTIFICATION**

L'adoption de ce règlement est essentielle à la réalisation des travaux dans le cadre du programme triennal d'immobilisations.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à financer par emprunt est de 2 000 000 \$.  
Projet Sous-projet Crédit  
55700 18-55700-000 2 000 000 \$

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du 5 février 2018.
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du 5 mars 2018.
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
- Octroi des contrats à partir du mois d'avril 2018.

Début des travaux : avril 2018 - Fin des travaux : décembre 2019

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.  
À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 24 janvier 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-01-22

Christianne CYRENNE  
Directrice Travaux Publics



**Dossier # : 1182363002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Amender le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines dispositions concernant les enseignes temporaires promotionnelles dans les zones dont l'affectation principale est "commerce" et de les autoriser également dans les zones dont l'affectation principale est "industrie", "communautaire" et "service public"

AVIS DE MOTION est donné par \*\*\* de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines dispositions concernant les enseignes temporaires promotionnelles dans les zones dont l'affectation principale est "commerce" et de les autoriser également dans les zones dont l'affectation principale est "industrie", "communautaire" et "service public".

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2018-01-25 13:38

**Signataire :** Pierre DUPUIS

\_\_\_\_\_  
Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services  
administratifs

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182363002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Amender le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines dispositions concernant les enseignes temporaires promotionnelles dans les zones dont l'affectation principale est "commerce" et de les autoriser également dans les zones dont l'affectation principale est "industrie", "communautaire" et "service public"

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le but d'assurer une flexibilité et de répondre aux demandes des entreprises pour l'affichage temporaire promotionnel, le conseil d'arrondissement désire modifier son cadre réglementaire.

En effet, depuis plusieurs années, diverses entreprises désirent illustrer certaines réussites ou souligner des événements importants par des enseignes temporaires promotionnelles: certification quelconque, anniversaire d'entreprise, réussite particulière des employés, annonce d'une vente promotionnelle lors d'une fête (Pâques, fête des mères, Noël, etc.).

La réglementation actuelle limite de façon significative les possibilités d'enseignes temporaires promotionnelles tant en nombre qu'en durée ainsi qu'en terme de délai entre deux (2) autorisations.

Le conseil d'arrondissement, par souci d'équité et de transparence, désire modifier son cadre réglementaire afin d'autoriser les enseignes temporaires promotionnelles non seulement aux entreprises commerciales mais également aux entreprises industrielles, communautaires et aux services publics, cinq (5) fois par année plutôt que deux (2), pour une durée de trente (30) jours consécutifs avec un délai de trente (30) jours entre les permissions plutôt que quatre-vingt-dix (90) jours.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Amender le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines dispositions concernant les enseignes temporaires promotionnelles dans les zones dont l'affectation principale est "commerce" et de les autoriser également dans les zones dont l'affectation principale est "industrie", "communautaire" et "service public".

**JUSTIFICATION**

Le présent projet de règlement vise à répondre aux besoins des entreprises afin de préciser les prescriptions d'enseignes temporaires promotionnelles et permettre à toutes les entreprises situées en zones commerciales, industrielles, communautaires et services publics de s'afficher de façon temporaire, et ce, cinq (5) fois par année plutôt que deux (2) pour une durée de trente (30) jours avec un délai de trente (30) jours plutôt que quatre-vingt-dix (90) jours entre les permissions.

Ces changements répondent aux nouvelles tendances des entreprises qui manifestent leur réussite et celle de leurs employés en s'affichant et également offrir aux divers établissements commerciaux d'afficher des événements de vente temporaire pouvant correspondre à une fête ou à un thème.

Ces nouvelles prescriptions encouragent l'esprit d'équipe et les réussites des entreprises et offrent une flexibilité aux commerçants afin de répondre à des besoins particuliers de leur clientèle.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Avis de motion
- Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de règlement
- Avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation publique
- Assemblée publique de consultation
- Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement
- Réception du certificat de conformité
- Entrée en vigueur du règlement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie CHAMPAGNE  
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-01-24

Normand TROTTIER  
Directeur

**Dossier # : 1176152035**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 970 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

Vu l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);  
Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2<sup>e</sup> du deuxième alinéa de cet article;

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 18 décembre 2017;

D'adopter le règlement LAS-0114 autorisant un emprunt de 970 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

De décréter la tenue d'un registre afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-01-03 13:28**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1176152035**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 970 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

D'accepter le certificat déposé par la secrétaire d'arrondissement substitut suite au registre tenu les 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2018 concernant le règlement LAS-0114 autorisant un emprunt de 970 000 \$ pour des travaux de réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.  
Comme aucune personne n'a demandé la tenue d'un scrutin, le règlement est réputé avoir été approuvé.

**Signé par** Chantal M GAGNON **Le** 2018-02-01 16:04

**Signataire :**

Chantal M GAGNON

---

Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services  
administratifs

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176152035**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 970 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Avis de motion: 18 décembre 2017  
Adoption: 15 janvier 2018  
Tenue d'un registre: 31 janvier et 1er février 2018  
Envoi au Ministère des Affaires municipales: 7 février 2018  
Approbation du MAM et entrée en vigueur: mars 2018

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal M GAGNON  
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176152035**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 970 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal M GAGNON  
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

## IDENTIFICATION

Dossier # :1176152035

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 970 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

## CONTENU

## CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type « parapluie » pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le Conseil Municipal.

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 970 000 \$ pour des travaux de réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**Résolution no CA16 200506 adoptée le 6 septembre 2016 :** D'approuver le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2017, 2018 et 2019 et de le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**Résolution no CA16 200086 adoptée le 1er février 2016 :** D'adopter le règlement LAS-0104 intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 1 232 000 \$ pour des travaux de réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle" sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. De décréter la tenue d'un registre afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter.

**Résolution no CA17 200031 adoptée le 6 mars 2017 :** D'accepter le certificat déposé par la secrétaire d'arrondissement substitut suite au registre tenu les 22 et 23 février 2017 concernant le règlement d'emprunt LAS-0111, intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 1 232 000 \$ pour des travaux de réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

## DESCRIPTION

Il s'agit des travaux de réfection de différents bâtiments, soit un agrandissement de chalet de parc, la réfection structurale de bâtiment, l'accessibilité universelle d'un bâtiment, le chauffage, l'électricité, le revêtement extérieur, etc.. Le terme de l'emprunt ne devra pas

excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

## **JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à financer par emprunt est de 970 000 \$. Cet emprunt sert à financer une partie des travaux de réfection de divers bâtiments prévus au programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- \* Adoption de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du 18 décembre 2017
- \* Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement de janvier 2018
- \* Tenue d'un registre
- \* Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire
- \* Octroi des contrats à partir du mois d'avril 2018

Début des travaux : avril 2018

Fin des travaux : décembre 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Christianne CYRENNE  
Directrice Travaux Publics

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-12-12

Christianne CYRENNE  
Directrice des Travaux publics



**Dossier # : 1186456002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2018-01-26 11:32

**Signataire :**

Pierre DUPUIS

---

Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs

**IDENTIFICATION****Dossier # :1186456002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

**CONTENU****CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle ALLARD  
c/d ressources humaines (arrondissement)

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2018-01-26